DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHÔ Arrondissement d'Aix-en-Provence

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024





ID: 013-211300504-20240228-DB_2024_006-DE



E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU 28 Février 2024

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt huit février deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt deux février deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS: Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN

REPRESENTES: Violette ROMERA à Claire BLANC, Kellie CARMET à Hélène ALLIETTA,

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION Nº 2024-006	Subventions
	Aménagement d'un parking communal Roger CLOT – 1 ^{ère} Tranche – Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité

La commune de Lambesc est propriétaire d'un terrain sis Impas aménager en parking communal de proximité.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024 Reçu en préfecture le 04/03/2024 Publié le

ID: 013-211300504-20240228-DB_2024_006-DE

En effet, celui-ci jouxte le parc du Vallat et fait le lien entre le centre doux.

Le projet consiste à faire des travaux de :

- Démolition d'une dalle amiantée, résiduel d'un ancien bâtiment
- Terrassement, sol désimperméabilisé
- Revêtement chaussée et trottoirs à créer
- Signalisation horizontale et verticale
- Aménagement paysager et mobilier urbain

Ce dossier a déjà été déposé auprès du Conseil Départemental en 2021, puis en 2023, accompagné de la délibération n°2023-034. Non attribué, il convient de délibérer à nouveau afin de le représenter en 2024.

Ces travaux d'aménagement sont estimés à environ 85 000,00 € HT soit 102 000,00 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de 70 % dans le cadre des travaux de proximité.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Travaux de Proximité	70%	59 500,00 €
LAMBESC	Autofinancement communal	30%	25 500,00 €
MONTA	ANT TOTAL DU PROJET	100%	85 000,00 €

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE ces travaux d'un montant de 85 000,00 € HT pour l'aménagement du parking communal Roger CLOT
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 70% dans le cadre des travaux de proximité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y référant
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Le Maire de Lambesc,

Anne-Laure JOLY